Accusé de réception en préfecture
050-215003179-20261110-2026-11-03-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LE MESNIL-OZENNE, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Noëlle MAGNIER Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle MAGNIER, Marylaure LEHERICEY, Isabelle LOQUE, Rolande TROCHON

MM. Alexandre GOBE, Sylvain HELAINE, André COUENNE, Thierry LEON, Grégory MORICEL, Simon PIHAN

Absente excusée : Mme Florine DUJARDIN (pouvoir à M. Simon PIHAN)

Mme Marylaure LEHERICEY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Date convocation le 27/10/2026
Date affichage : 06/11/2026

Tarifs concessions cimetière
Délibération n°2026.11.03.04

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter de ce jour, les tarifs de concession de terrain dans le cimetière comme suit :

	30 ans	50 ans
Emplacement	250 €	350 €
Cavurne	200 €	300 €
Jardin du Souvenir	gratuit	

Le Conseil Municipal précise que les concessions ne seront **vendues qu'aux habitants de la Commune suivant les rangs**.
En aucun cas le demandeur ne pourra exiger un emplacement spécifique.

De plus, **à titre tout à fait exceptionnel** et sur demande écrite déposée en Mairie par une personne extérieure à la Commune, un emplacement pourra être accordé mais uniquement après examen par le Conseil Municipal.
Ce sera au Conseil Municipal de juger du degré d'implication et d'attachement du demandeur à la Commune de LE MESNIL-OZENNE.

Mise en ligne le : 17/11/2026 18:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Mesnil-Ozenne
https://www.intramuros.org/lemesnilozenne/documents_administratifs/87779

Accusé de réception en préfecture
050-215003179-20261110-2026-11-03-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Le Conseil Municipal tient à préciser que pour cette mesure, qui doit rester exceptionnelle, les tarifs sont établis, à compter de ce jour, comme suit :

	30 ans	50 ans
Emplacement	350 €	450 €
Cavurne	300 €	400 €
Jardin du souvenir	gratuit	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire
Marie-Noëlle MAGNIER



Mise en ligne le : 17/11/2026 18:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Mesnil-Ozenne
https://www.intramuros.org/lemesnilozenne/documents_administratifs/87779